



DIRECTION DE LA POLICE LOCALE ET DE LA MOBILITÉ

Grand-Rue 37
CH-1700 Fribourg
Tél. 026 351 74 04 / 05
Fax 026 351 74 09
www.ville-fribourg.ch
police@ville-fr.ch
mobilite@ville-fr.ch

Association des intérêts des
commerçants et des artisans des
quartiers de la Basse-ville de Fribourg
(AICAB)
Monsieur Nicolas Bertschy, Président
Rue de la Neuveville 25
1700 Fribourg

PF/SJ/dda

\\wdf.lac\files\12_PO\Manifestations\Dossiers de manifestations\ASSOCIATIONS QUARTIER - COMMERCANTS\AICAB
\Les Chaises de la Basse-Ville\2021\2021-04-22 - Les Chaises de la Basse-Ville 2021 - autorisation.docx

Fribourg, le 22 avril 2021

« LES CHAISES DE LA BASSE-VILLE » DES RECEPTION DE L'AUTORISATION JUSQU'AU SAMEDI 31 OCTOBRE 2021 QUARTIER DE L'AUGE ET DE LA NEUVEVILLE

Monsieur,

Nous nous référons à la demande du **13 avril 2021 de la Cohésion sociale** et vous informons que nous vous autorisons à organiser votre projet « Les chaises de la Basse-Ville ».

Issu d'un projet citoyen, la proposition se résume comme suit : des chaises sont stockées à différents endroits des quartiers de l'Auge et de la Neuveville, dans des commerces partenaires ou chez des particuliers. Les gens qui sont intéressés peuvent utiliser ces chaises pour un moment sur le domaine public. Ce projet entend favoriser la cohésion sociale et mettre en valeur les quartiers cités plus haut. La Ville de Fribourg est partenaire et finance en partie ce dernier.

Principe de fonctionnement

- Les chaises sont mises à disposition pour les gens qui le souhaitent, durant les heures d'ouverture des commerces, pour une durée limitée.
- Les personnes qui utilisent ces chaises peuvent s'asseoir sur le domaine public de manière libre.
- Les chaises seront nettoyées et désinfectées à plusieurs reprises, chaque jour.

Période de la mise à disposition

- Les chaises sont à disposition du lundi 12 avril 2021 au samedi 31 octobre 2021.

Stockage

- Durant la période de mise à disposition, les chaises sont stockées dans les commerces partenaires et dans certains corridors chez des citoyens, sur leur domaine privé.
- Durant la pose hivernale, les chaises sont stockées aux Neigles, à la Voirie.

Principes de sécurité

- Les personnes qui mettent à disposition les chaises devraient rappeler le bon usage des ces dernières si elles constatent des utilisations inappropriées.
- Les chaises portent un autocollant rappelant son lieu de stockage. La personne qui gère ce lieu est responsable de ramener chaque chaise le soir vers 18h.30 – 19h.00.

Règles sanitaires – COVID-19

Compte tenu de la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19, nous vous rendons attentifs que l'organisateur de la manifestation est tenu de respecter les prescriptions légales ainsi que les mesures sanitaires édictées par les autorités compétentes.

Ces dispositions étant susceptibles d'être modifiées rapidement, la présente autorisation est délivrée sous réserve de sa compatibilité avec les prescriptions qui seront en vigueur au moment de la manifestation. En fonction de l'évolution desdites prescriptions, l'autorisation pourra au besoin être modifiée voir, le cas échéant, révoquée.

Pour toutes questions liées au domaine public, vous pouvez contacter le bureau des Sergents de Ville au ☎ 026 351 74 11.

La manifestation se déroule sous la responsabilité de M. Nicolas Bertschy info@aicab.ch
☎ 026 322 12 86

La Ville de Fribourg étant partenaire du projet, il ne sera facturé aucune taxe d'empiètement du domaine public, ni d'émolument.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

LE CHEF DE SERVICE

P.P.

Jean-Charles Bossens

Copies :
Préfecture
Police cantonale, Adj Tobie Steinauer@ + Info-Centre@
Culture et Tourisme @
Fribourg Tourisme, Cédric Clément@
Chargée de communication @
Journal 1700 @
Secteur police@
Cohésion sociale, Mme. Ula Stotzer@
Association du quartier de la Neuveville
Association du quartier de l'Auge